

**« Les adhérents d'une mutuelle ne sont bien assurés que s'ils sont bons assureurs »**  
**Mutual members are only well insured if they are good insurers**

Jean-François Draperi

Numéro 312, mai 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1020930ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1020930ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce document

Draperi, J.-F. (2009). « Les adhérents d'une mutuelle ne sont bien assurés que s'ils sont bons assureurs ». *Revue internationale de l'économie sociale*, (312), 4-5.  
<https://doi.org/10.7202/1020930ar>

---

Tous droits réservés © Recma, 2009

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# « LES ADHÉRENTS D'UNE MUTUELLE NE SONT BIEN ASSURÉS QUE S'ILS SONT BONS ASSUREURS\* »

---

**L**e dossier que nous avons le plaisir de proposer dans ce numéro 312 porte sur les mutuelles en France. Les trois premiers articles qui le composent sont issus des travaux présentés au XXII<sup>e</sup> congrès de l'AddeS le 10 mars 2009.

Monique Kerleau expose la situation et les enjeux des mutuelles de santé au regard des autres types d'assurance que sont les institutions de prévoyance et les compagnies d'assurance dans le contexte d'un nouveau cadre institutionnel. Elle met en perspective, dresse le panorama et analyse les principales évolutions des pratiques mutualistes. Soulignant les avantages comparatifs des mutuelles, elle montre également les risques auxquels elles doivent faire face.

S'intéressant aux sociétés d'assurances mutuelles, et spécifiquement à la Maif et à la Macif, Adrien Couret et Arnaud Lacan mesurent très concrètement la valeur ajoutée du modèle mutualiste. Ils démontrent au passage que la forme mutualiste n'est compréhensible que si l'on double la critique de la société de capitaux d'une critique des théories qui analysent les sociétés de capitaux.

Olivier Boned poursuit la réflexion en montrant que le dispositif de nouvelles règles que définit Solvabilité II est également une opportunité pour les mutuelles dans la mesure où il renforce le pouvoir de l'administrateur.

Rémi Jardat présente la modernité de l'institutionnalisme de Maurice Hauriou (1856-1929) en confrontant ses principales thèses au fonctionnement du Crédit mutuel Centre Est Europe. C'est tout l'intérêt de l'histoire de longue durée qui ressort de cette stimulante étude.

Ce numéro comprend deux articles hors dossier.

Le président de l'AddeS, Philippe Kaminsky, répond à une question essentielle restée sans réponse à ce jour : quelle est la contribution de l'économie sociale au PIB ? L'auteur développe en réalité deux ensembles distincts de raisons qui expliquent les erreurs d'appréciation courantes, l'une s'appliquant aux associations et l'autre aux mutuelles et aux coopératives.

Rachid Bagaoui présente l'économie sociale en Ontario (Canada). Parmi les multiples problématiques abordées, celle qui désigne l'économie sociale comme vecteur d'identité et d'émancipation pour la

---

\* Edmond Proust, 1934, cité par A. Couret et A. Lacan dans ce numéro.

minorité francophone est particulièrement explorée. A ce propos, l'auteur met en évidence les obstacles à surmonter pour que s'élabore une véritable alternative sociale et économique autour de l'économie sociale.

L'ensemble de ces articles témoigne de la complexité croissante des enjeux dans lesquels les mutuelles, et plus largement l'économie sociale, sont engagées. Il n'est pas impossible que les réponses qu'y apporteront les entreprises soient d'une diversité telle que les termes de l'ancienne question de la définition de l'économie sociale doivent être à nouveau reformulés. L'irruption des chiffres, tant désirée depuis la création de l'Adde, ajoute à cette complexité en déplaçant le débat sur le champ de la délimitation ou du périmètre de l'économie sociale. La reconnaissance que nous offrent ces enjeux et ces chiffres nous oblige en contrepartie à plus de rigueur non seulement comptable, mais aussi et surtout conceptuelle.

Je ne peux clore cet éditorial sans informer le lecteur de la *Recma* de l'ouverture du site [www.recma.org](http://www.recma.org), dans lequel il trouvera l'ensemble des articles publiés par la *Recma* au cours de ces dix dernières années. Bonne lecture !

*Jean-François Draperi* ●